

Communiqué de presse

18 novembre 2021

Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : lancement d'un appel à projets portant sur la prévention des risques en lien avec l'exposition aux violences externes.

Dans le cadre de son programme d'actions 2018-2022, et fidèle à sa volonté de favoriser les échanges entre employeurs en vue d'élaborer des documents de référence au bénéfice de tous, le FNP de la CNRACL lance un nouvel appel à projets portant sur la prévention des risques en lien **avec l'exposition aux violences externes**.

Cet appel à projets, ouvert à tout employeur territorial ou hospitalier dont les agents sont en contact avec le public, vise à inciter les employeurs à élaborer et déployer un plan d'actions sur la prévention des violences externes portant sur les trois niveaux de prévention – depuis la suppression de leurs causes jusqu'à la prévention des risques de passage à l'acte -.

La durée de l'appel à projets est fixée à 15 mois à compter de la date de notification au candidat.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **4 mars 2022**.

(dossiers et demandes à envoyer à : demarche-prevention@caissedesdepots.fr).

[Accéder à l'ensemble des éléments relatifs à cet appel à projets et à sa publicité](#)

[Retrouver l'ensemble de l'offre d'accompagnement du FNP de la CNRACL](#)

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>).

La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 21,8 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 43 530 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnrACL.retraites.fr>).

Contacts presse :

CNRACL :

Cyril Parodi - Responsable communication

Ligne direct : 05 56 11 37 83 - Mobile : 06 86 22 15 24

cyril.parodi@caissedesdepots.fr